



# REGLEMENT 2019

## Règlement coupes trophées et challenges

---

### Trophée des clubs FSGT 69

Ce trophée récompense les clubs FSGT 69 les plus actifs et les plus performants. Les points sont comptabilisés de la façon suivante :

- Somme des points FSGT 69 marqués par les compétiteurs dans le cadre des points coupes des courses sur route, des CLM FSGT 69 et du challenge cyclo-cross points catégorie de valeur
- 1 forfait de 180 points est attribué pour chaque épreuve organisée. Forfait cumulable sans limitation. Partage des points en cas de co-organisation.

### Coupe des coursiers

Cette coupe individuelle récompense le meilleur coureur FSGT 69 par catégorie de valeur sur les courses sur route du calendrier FSGT 69. Les points coupe sont comptabilisés de la façon suivante :

- le 1er FSGT 69 de la course obtient 30, 26, 22, 18,16, 14, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, puis 4 points le 14ème et les suivants obtiennent 4 points
- 13 points sont attribués aux coureurs déclarés avoir participé à l'organisation ou suivant le barème s'ils ont participé aussi à la course et se classent mieux que 7ème.
- 

Les coureurs qui changent de catégorie de valeur encours de saison seront classés dans le classement final de la catégorie dans laquelle ils ont marqués le plus de points. Les points marqués dans l'ancienne catégorie seront transformés en 4 points de participation et ajouté au calcul des points retenus pour le classement final.

### Coupe des contre la montre individuel

Cette coupe individuelle récompense le meilleur coureur FSGT 69 par catégorie de valeur sur les épreuves de contre la montre individuel en cote et sur le plat. Des points au classement scratch sont Attribués ainsi : 80 points minimum au premier à condition que le dernier marque au moins 10 points

- ex 1 : 60 classés, le 1er marque 80 points et le 60ème 21 points
- ex 2 : 71 classés, le 1er marque 80 points et le 71ème 10 points
- ex 3 : 80 classés, le 1er marque 89 points et le 80ème 10 points

Les points trophée clubs FSGT 69 sont comptabilisés selon le barème suivant :

Du 1er au 13ème, de chaque catégorie de valeur, les coureurs obtiennent : 30, 26, 22, 18, 16, 14, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, puis 4 points pour tous les autres.

### Challenge des Cyclo-cross

Ce challenge individuel récompense le meilleur cyclo-crossman FSGT 69 par catégorie d'âge sur les épreuves de cyclo-cross FSGT 69.

• Les points au classement scratch sont attribués ainsi : 60 points au coureur compté à la moitié des coureurs classés, ensuite on incrémente de 1 point jusqu'au 1er et on décrémente de 1 point jusqu'au dernier classé.

Les coureurs ayant abandonné obtiendront : Le nombre de point du dernier classé moins 4 points.

Les points trophée clubs FSGT 69 sont comptabilisés selon le barème suivant :

- Du 1er au 13ème coureur de chaque catégorie de valeur route obtient : 30, 26, 22,18, 16, 14, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, puis 4 points à tous les autres.
- Les coureurs ayant abandonné obtiendront seulement 1 point.

Les coureurs ayant participé à au moins une épreuve de ce challenge et qui auront participé à l'organisation du cyclo-cross de leur club, se verront attribuer leur meilleur score réalisé au scratch et en FSGT 69 sur l'ensemble de la coupe.

#### **Trophée de la fidélité**

Ce Trophée individuel récompense la présence aux épreuves du calendrier FSGT 69 (coureur / cyclo ou organisateur) : 1 point par présence

#### **Challenge de l'Amitié des clubs**

Il récompense les clubs dans le cadre de leur organisation de randonnée et dans le cadre de leur participation à une randonnée inscrite au calendrier de la Commission des activités vélo du Comité fsgt69.

- 50 points seront attribués au club organisateur par type d'activité (cyclo ou vtt)
- 1 point sera attribué à chaque club, pour chaque engagement d'un de ses licenciés à une épreuve du calendrier.

#### **Coupe individuelle de l'amitié**

Cette coupe individuelle récompense les participant s FSGT 69 aux Rando FSGT 69

Deux catégories sont récompensées :

- Les moins de 60 ans et les plus de 60 ans pour la route et le vtt
- Pour chaque épreuve : 50 points de participation et 1 point par kilomètre parcouru route arrondis au 5 supérieur et 2 points par kilomètre parcouru VTT seront attribués.
- Un minimum de 4 participations est requis pour être
- éligible

Edition décembre 2018